

## CALENDRIER - PÉRIODES D'INSCRIPTIONS/DESINSCRIPTIONS 2017-2018

## ✓ AU SERVICE ENFANCE/JEUNESSE (accueils de loisirs mercredis - vacances scolaires - secteur Ados)

PÉRIODES D' <u>INSCRIPTION</u> AU GUICHET UNIQUE	ACCUEILS CONCERNÉS	PERIODES DE <u>DESINSCRIPTION ou toute nouvelle</u> <u>inscription</u> AU GUICHET UNIQUE	
Du 12 JUIN au 13 JUILLET 2017 Hors commune : 03 au 13 JUILLET 2017 DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE	Mercredis septembre à décembre (du 06/09 au 20/12/2017)	Mercredis septembre à décembre : 15 jours avant le mercredi concerné	
Du 25 SEPTEMBRE au 06 OCTOBRE 2017 Hors commune : 02 au 06 OCTOBRE 2017	Vacances scolaires d'Automne (du 23/10 au 03/11/2017)	Du 25 SEPTEMBRE au 06 OCTOBRE 2017 Hors commune : 02 au 06 OCTOBRE 2017	
Du 27 NOVEMBRE AU 08 DÉCEMBRE 2017 Hors commune : 04 au 08 DECEMBRE 2017	Vacances scolaires de Noël (du 02/01 au 05/01/2018)  Mercredis janvier à juillet (du 10/01 au 04/07/2018)	Du 27 NOVEMBRE AU 08 DÉCEMBRE 2017  Hors commune : 04 au 08 DECEMBRE 2017  Mercredis janvier à juillet : 15 jours avant le mercredi concerné	
Du 29 JANVIER au 09 FEVRIER 2018 Hors commune : 05 au 09 FEVRIER 2018	Vacances scolaires d'Hiver (du 26/02 au 09/03/2018)	Du 29 JANVIER au 09 FEVRIER 2018 Hors commune : 05 au 09 FEVRIER 2018	
Du 26 MARS au 06 AVRIL 2018 Hors commune : 03 au 06 AVRIL 2018	Vacances de Printemps (du 23/04 au 04/05/2018)  A fermeture le 30/04	Du 26 MARS au 06 AVRIL 2018 Hors commune : 03 au 06 AVRIL 2018	

Aucune inscription hors délai ou dossier incomplet ne seront validés. Retourner le formulaire d'inscription au Guichet unique ou, par mail en scannant le formulaire signé à : education-jeunesse1@ville-bois-guillaume.fr ou justine-marette@ville-bois-guillaume.fr

## ✓ AU SERVICE SCOLAIRE (écoles)

PÉRIODE D'INSCRIPTION	ENFANTS CONCERNÉS	MODALITÉS
Du 1 <sup>er</sup> au 22 MARS 2018	- Les enfants qui entrent en 1 <sup>ère</sup> année de maternelle (nés en 2015)	Sur rendez-vous auprès du Guichet unique au 02 35 65 69 62 ou 02 35 65 69 60 ou 02.35.65.69.61
	<ul> <li>Les enfants qui entrent en CP</li> <li>Les nouveaux arrivants qui inscriront leurs enfants dans une école de Bois-Guillaume à la rentrée 2018</li> </ul>	Se munir des pièces suivantes:  Livret de famille - justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance EDF-GDF, eau, téléphonie fixe, attestation notariée) - avis d'imposition de la taxe d'habitation (contrat de location/vente ou attestation notariée en cas de déménagement récent) - si vous êtes divorcés ou séparés, le jugement de divorce et l'accord écrit d'inscription de votre enfant de l'autre parent.

## Rappel du schéma d'organisation de la semaine d'école

Jours de la semaine	Garderie périscolaire matin	Matinée	Pause du repas	Après-midi	Garderie périscolaire soir
Lundi	7h30 – 9h00 (facultatif)	9h00 – 12h00 (école obligatoire)	12h00 – 13h30 (facultatif)	13h30 – 16h30 (école obligatoire)	16h30** – 18h30 (facultatif)
Mardi	7h30 – 9h00 (facultatif)	9h00 – 12h00 (école obligatoire)	12h00 – 13h30 (facultatif)	13h30 – 16h30 (école obligatoire)	16h30** – 18h30 (facultatif)
Mercredi	Matin sans repas : Matin avec repas : Journée : Après-midi avec repas : Après-midi sans repas :		Arrivée de 7h30-9 Arrivée de 7h30-9 Arrivée de 7h30-9 Arrivée à 12h Arrivée de 13h15-	Ph Départ de 13h15-13h30 Ph Départ de 17h-18h30 Départ de 17h-18h30	
Jeudi	7h30 - 9h00 (facultatif)	9h00 – 12h00 (école obligatoire)	12h00 – 13h30 (facultatif)	13h30 – 16h30 (école obligatoire)	16h30** – 18h30 (facultatif)
Vendredi	7h30 – 9h00 (facultatif)	9h00 – 12h00 (école obligatoire)	12h00 – 13h30 (facultatif)	13h30 – 16h30 (école obligatoire)	16h30** - 18h30 (facultatif)

<sup>\*\*16</sup>h30 = pas de reprise possible avant 17h00